

Date de convocation : 17/09/2024

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12
Quorum : 8

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Septembre à 10h34, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : Monsieur Gilles TURLAN – Le Maire, Madame Sonia DOMINGO, Monsieur Francis DUSSEL, Monsieur Clément HUBIN-ANDRIEU, Madame Béatrice LOPEZ, Monsieur Éric MONNAUX, Madame Françoise RABARY, Monsieur Jean-Paul RABARY, Monsieur Robert SOUBREVIE,

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Nathalie HUAU à Madame Sonia DOMINGO
Monsieur Geoffrey CAPUS à Monsieur Gilles TURLAN
Madame Martine SOULET-SOUPA à Madame Françoise RABARY

Excusés : Madame Estelle MORANT, Monsieur Michaël RODRIGUEZ, Monsieur Éric MALIE

Secrétaire de séance : Madame Sonia DOMINGO

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 081-218101046-20240921-DE_2024_039-DE

Délibération DE_2024_039 : Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet : Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement – Période 2025/2028

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 Mars 2021, la commune de Giroussens a adhéré au groupement de commande de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour les marchés de travaux de voirie communautaire et communale.

Il informe le Conseil Municipal que l'Agglomération propose à ses communes membres d'adhérer à un nouveau groupement de commande, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, pour le Marché Voirie 2025-2028, qui va être lancé d'ici la fin d'année 2024.

Ce marché pourra, outre les travaux classiques de voirie, permettre la réalisation d'aménagements urbains de tout type y compris le traitement des réseaux, la réalisation de piste cyclable, de trottoirs et autres cheminements piétons, la réalisation d'aménagements de sécurité (dos d'ânes, chicanes) ainsi que la réalisation de travaux de viabilisation. En outre, dans le cadre du plan vélo, tous les travaux qui permettent la mise en œuvre des itinéraires pourront être réalisés avec ce marché (site propre hors urbain, élargissement de voirie sur fossés, traversée d'agglomération).

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la commune de Giroussens au groupement pour les marchés suivants : Travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement
- d'approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- de désigner la Commission d'Appels d'Offres de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché.

Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,
Sonia DOMINGO

